Fusillade de Paris : pourquoi ne parle-t-on pas de la responsabilité de Dupont-Moretti ?

écrit par Messin Issa | 25 décembre 2022

Bien que le massacre commis vendredi contre la communauté kurde pose des questions sur la libération prématurée du tueur, la Justice est épargnée et le nom de son ministre, Dupont-Moretti, n'est à aucun moment évoqué.

Pourtant, la responsabilité de la Justice est flagrante.

Le tueur « présumé » devait comparaître devant la justice pour avoir attaqué, en décembre 2021, des migrants soudanais à l'aide d'un sabre, lacérant leurs tentes et blessant trois personnes. Placé en détention provisoire dans le cadre de cette affaire, il venait de bénéficier d'une libération conditionnelle, le 12 décembre, soit 11 jours avant son forfait.

Tout en rappelant ces faits à longueur de journée, les médias observent cependant un silence total sur la responsabilité de la magistrature.

Les commentateurs des radios et des télévisions, même ceux d'entre eux qui se considèrent comme audacieux, se contentent, unanimement, d'ânonner les dépêches de l'AFP, une agence au service de Macron et du mensonge et qui ne peut que préserver la Justice, ses magistrats et son ministre.

Le laxisme de la Justice française est légendaire.

C'est ce qui explique le nombre important de récidivistes en hausse constante dans le pays depuis 2005.

Selon l'INSE, en 2019, 178 condamnés pour crime et 70 000 condamnés pour délit sont en état de récidive légale. De plus, 130 000 autres condamnés pour délit sont en état de réitération. De manière générale, 40 % des personnes condamnées en 2019 sont en état de récidive ou de réitération (14 % au titre de la récidive légale, 26 % au

titre de la réitération). Voir ICI

(La récidive suppose une nouvelle infraction d'un certain type et commise dans un délai, déterminés par le Code pénal. Par exemple, en matière délictuelle, la répétition de délits ne constitue une récidive que s'il s'agit de délits de nature identique ou assimilée ayant été commis dans un délai de cinq ans.

Dans la réitération, il ne s'agit pas de la commission d'une même infraction, ou d'infractions assimilées au regard de la récidive, mais de la commission de n'importe quelle autre infraction).

Voici un tableau récapitulatif du taux de récidive légale et réitération parmi les condamnés en justice pour crimes en France entre 2011 et 2020 (source : https://fr.statista.com/ Voir ICI

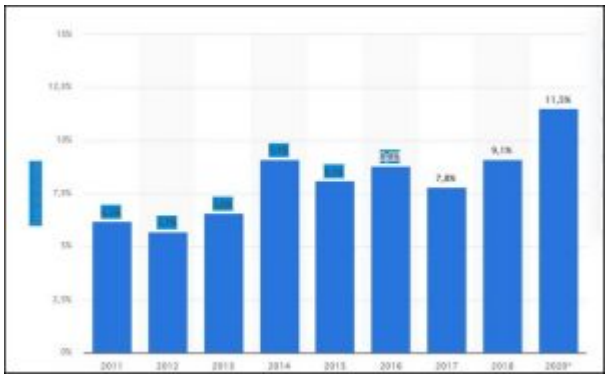

Remarquez le taux record obtenu en 2020. C'est l'année où Dupont-Moretti est devenu garde des Sceaux, ministre de la Justice.

On attend avec impatience les statistiques de 2021.

Dupont-Moretti, à la tête de la Justice, est capable de battre tous les records.

De l'injustice…

Messin'Issa